



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 22/09/URB en date du 8 septembre 2022, le Maire de Megève a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Objet de l'enquête :

- Adapter, compléter et corriger les articles 1 à 13 du règlement applicable dans les différentes zones.
En tenant compte de l'expérience résultant de plusieurs années d'application dudit règlement dans le cadre de l'instruction des dossiers de demande d'autorisation d'occuper et d'utiliser le sol il est indispensable de procéder à des ajustements du règlement dans le but de limiter les projets de construction qui par leur hauteur, leur volume, leur gabarit, leur implantation et leur aspect extérieur ne s'inscrivent pas harmonieusement dans le paysage et dans l'environnement bâti et paysagé de la commune et portent atteinte au caractère, à la qualité et à l'intérêt des lieux, sites et paysages de Megève.
- Revoir la présentation générale du règlement afin d'améliorer sa lecture et sa compréhension, tout en levant ses ambiguïtés d'interprétation.
- Annexer un glossaire au règlement de façon à expliciter les termes qu'il contient.

Il est à noter qu'aucune modification du document graphique ne sera effectuée à l'occasion de cette modification.

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Par décision n° E 22000074 / 38 en date du 18 mai 2022 le Tribunal Administratif de Grenoble a désigné Monsieur Hervé GIRARD, ingénieur en qualité environnementale des bâtiments et territoires en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête est ouverte, **à partir du 17 octobre 2022 à 9h00**, pendant une durée de trente-six (36) jours, jusqu'au **21 novembre 2022 à 18h00 inclus**.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en Mairie de Megève – 185 route du Jaillet 74120 MEGEVE: ■ Le mercredi 19 octobre 2022 de 14h00 à 18h00 ■ Le vendredi 4 novembre 2022 de 9h00 à 12h00 ■ Le lundi 21 novembre 2022 de 14h00 à 18h00.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête aux adresses : <https://www.registre-dematerialise.fr/4203> et <https://mairie.megeve.fr>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de l'enquête sur support papier et consigner, le cas échéant, ses observations sur le registre d'enquête, en Mairie de Megève 185 route du Jaillet 74120 MEGEVE, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 auprès de la Direction de l'Aménagement Durable.

Le dossier de l'enquête publique peut également être consulté sur un poste informatique situé à la Mairie de Megève, 185 route du Jaillot, 74120 MEGEVE Direction de l'Aménagement Durable, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Le public peut transmettre ses observations et propositions par écrit pendant le délai de l'enquête :

- Mairie de MEGEVE - BP 23 - 74120 MEGEVE **en précisant à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.**
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4203>
- Par courrier électronique à l'adresse : enquete-publique-4203@registre-dematerialise.fr

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à la Mairie de Megève, Direction de Aménagement Durable pendant les heures d'ouverture de ce service au public, soit du lundi au vendredi de 8h à 12h, ou sur le site Internet de la Commune <https://mairie.megeve.fr> ou <https://www.registre-dematerialise.fr/4203>

Le projet de modification n° 3 du PLU a été retenu parce qu'il n'a pas d'incidence significative sur l'environnement. La modification vise principalement à clarifier l'application du Règlement du PLU, notamment afin de faciliter son appréhension par les porteurs de projet et le service instructeur saisi des demandes d'autorisation d'urbanisme. Cette modification doit donc permettre un meilleur encadrement des conditions d'occupation et d'utilisation des sols.

Par décision n° 2022-ARA-KKU-2712 du 16 août 2022, la Mission Régionale d'Autorité environnementale Rhône-Alpes-Auvergne (MRAe), a décidé que le projet de modification du PLU de la Commune de Megève n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Le responsable du projet soumis à enquête publique est la Commune de Megève, en la personne de son Maire en exercice, Madame Catherine JULLIEN-BRECHES.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra obtenir les informations qui lui sont nécessaires auprès de la Commune de Megève – Direction de l'Aménagement Durable – BP 23 – 74120 MEGEVE – Tél : 04 50 93 29 01 ou urbanisme@megeve.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le Maire,
Catherine JULLIEN-BRECHES

